



# Le Rawdonnois

## Bulletin municipal de Rawdon

Février 2014

Le bulletin municipal « Le Rawdonnois » vous informe sur les actualités et événements de Rawdon. Soyez à l'affût de ce qui se passe dans votre municipalité, inscrivez-vous sur le site Internet au [www.rawdon.ca](http://www.rawdon.ca) pour recevoir la version électronique du Rawdonnois.

### BUDGET 2014

REVENUS	2014	2013
Taxes	11 959 016 \$	11 047 127 \$
Tenant lieu de taxes	250 880 \$	237 689 \$
Païement de transfert	441 394 \$	1 053 130 \$
Services rendus	721 788 \$	678 597 \$
Imposition de droits	550 730 \$	560 140 \$
Amendes et pénalités	184 000 \$	176 800 \$
Intérêts	200 000 \$	184 000 \$
Autres revenus	18 000 \$	9 369 \$
	<b>14 325 808 \$</b>	<b>13 946 852 \$</b>

### DÉPENSES

Administration	2 605 857 \$	2 728 481 \$
Sécurité publique	2 420 500 \$	2 338 393 \$
Transport	3 249 628 \$	2 962 368 \$
Hygiène du milieu	531 237 \$	694 494 \$
Réseau d'égout	135 408 \$	138 340 \$
Matières résiduelles	1 525 213 \$	1 570 833 \$
Cours d'eau	96 805 \$	18 500 \$
Protection de l'environnement	102 736 \$	153 097 \$
Logement social	16 456 \$	25 000 \$
Aménagement, urbanisme et zonage	517 809 \$	445 690 \$
Promotion et développement économique	68 325 \$	64 998 \$
Loisirs et culture	1 454 382 \$	1 381 676 \$
Bibliothèque	516 260 \$	486 353 \$
Intérêt de la dette à long terme	535 806 \$	719 497 \$
Remboursement de la dette à long terme	1 047 740 \$	906 843 \$
Activités d'investissement	14 800 \$	844 112 \$
Affectations de surplus libre	(655 817 \$)	(1 757 000 \$)
Affectations de surplus affecté	(137 140 \$)	(137 140 \$)
Réserves financières et fonds réservés	279 803 \$	362 317 \$
	<b>14 325 808 \$</b>	<b>13 946 852 \$</b>

### PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

2014 :	2 906 898 \$
2015 :	980 000 \$
2016 :	3 715 000 \$

### Dates d'échéance pour les versements

Dans le cas où le total de la somme des taxes foncières générales, autres taxes, tarifs ou compensations excéderait la somme de 300 \$, ces taxes sont payables en trois versements, soit :

- 1<sup>er</sup> versement : 2 avril 2014**
- 2<sup>e</sup> versement : 2 juillet 2014**
- 3<sup>e</sup> versement : 2 octobre 2014**

### Comment acquitter son compte de taxes?

#### Sur le site Internet de votre institution financière :

> Afin d'éviter des intérêts et des pénalités, prévoyez deux jours ouvrables avant la date d'échéance indiquée sur votre compte de taxes pour effectuer votre paiement. Assurez-vous d'inscrire votre numéro de matricule à 19 chiffres.

#### Au comptoir ou au guichet automatique de la plupart des institutions financières :

> Prévoyez deux jours ouvrables avant la date d'échéance indiquée sur votre compte de taxes pour effectuer votre paiement.

#### Par la poste :

> Les paiements expédiés par la poste peuvent être faits par chèque personnel, chèque certifié, mandat-poste ou mandat bancaire. Les chèques et les mandats doivent être libellés au nom de « Municipalité de Rawdon ». Assurez-vous d'inscrire tous les numéros de matricule relatifs à votre paiement. Lors du paiement du 1<sup>er</sup> versement, nous vous suggérons de nous transmettre dans la même enveloppe, les chèques pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> versements avec les coupons de paiement appropriés.

#### Au comptoir d'accueil de l'hôtel de ville :

> Les paiements au comptoir d'accueil de l'hôtel de ville peuvent être faits par carte de débit, en argent comptant, par chèque personnel, chèque certifié, mandat-poste ou mandat bancaire.

**N'oubliez pas que vos taxes municipales doivent être acquittées afin d'éviter que des procédures ne soient entreprises. Pour renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter au 450 834-2596, poste 7115.**

*Dépôt légal : BNQ1999 - Parution le 19 février 2014*

*AVIS IMPORTANT : Les informations véhiculées par le biais du journal municipal ne remplacent aucunement les textes légaux des différents règlements de la Municipalité de Rawdon. Ces règlements peuvent être sujets à des modifications en tout temps.*